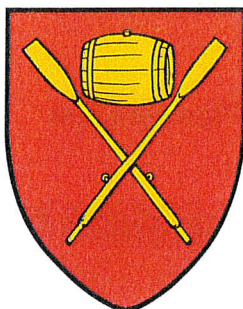

Buchillon



**Commune de Buchillon
CONSEIL COMMUNAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DE
BUCHILLON
PV2/2026**

Mardi 5 mai 2026
Présidé par Beat Schmied

Maison de commune

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2026
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Présentation d'une candidature au poste de Secrétaire du Conseil communal
7. Préavis municipal N°03/2026 relatif à l'adoption des modifications du plan d'affectation communal (PACom) suite à l'enquête complémentaire EPU-III
 - Rapport de la Commission d'urbanisme
8. Divers et propositions individuelles

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité, il salue le public présent.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel et relève 24 conseillers présents (le Président non compris).

Conseillers et conseillères excusé-e-s sont au nombre de 5 : Jan Draper, Antoine Du Pasquier, Monica McDonnell, Jeanny Perrin et Jack Pulcrano

2. Acceptation de l'ordre du jour

Le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité (0 opposition, 0 abstention)

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2026

Beat Schmied : Je signale une erreur à la page 416 du procès-verbal. Le rapport de la Commission ad hoc a été présenté par Benno Hirt et non M. André Monnard.

Le Président passe au vote sur le procès-verbal.

Le procès-verbal corrigé est accepté à forte majorité (0 opposition, 2 abstentions)

Beat Schmied : Je remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

4. Communications du Président

Beat Schmied : Je vous informe que la Municipalité travaille depuis environ deux ans avec un nouveau programme informatique de gestion nommé IC11 dont elle est pleinement satisfaite.

La même société a récemment développé un autre programme intitulé IC Législature spécialement conçu pour faciliter le travail du Conseil communal et du bureau. Depuis l'automne dernier, je me suis donc intéressé à cette solution.

Ce printemps, la société nous a présenté une offre de lancement, le programme étant encore récent. Cet outil permettrait notamment de simplifier le fonctionnement du Conseil communal, en réduisant considérablement les envois papier et en favorisant une gestion numérique des documents via ordinateur portable ou PC.

Nous avons étudié cette proposition. Le coût d'acquisition du programme s'élève à près de CHF 5'000.–. À cela s'ajoutent des frais annuels de CHF 2'500.– ainsi qu'un montant de CHF 180.– par conseiller. Au total, cela représenterait environ CHF 8'540.– par année.

Après analyse, la Municipalité a estimé que ces coûts étaient, pour le moment, trop élevés au regard de l'activité actuelle qui compte environ cinq séances de Conseil par année. Nous avons donc décidé de laisser ce dossier à la prochaine législature qui pourra étudier d'éventuelles alternatives. L'objectif reste toutefois de simplifier le fonctionnement administratif, notamment la rédaction des procès-verbaux et la réduction des envois papier.

J'ajoute enfin qu'une telle transition nécessiterait également une adaptation de certains articles de notre règlement communal. Celui-ci prévoit actuellement l'envoi des convocations par courrier au minimum cinq jours à l'avance. Mais l'utilisation de cet outil numérique ou d'un remaniement impliquerait une révision réglementaire.

5. Communications de la Municipalité

Jean-Pierre Mitard : J'ai pour ma part deux communications.

La première concerne la séance d'installation des nouvelles autorités, qui aura lieu le jeudi 18 juin à 18h00 à la chapelle de Buchillon. Cette séance sera présidée dans sa première partie par le Préfet du district et se déroulera selon un protocole strict. Il convient de rappeler que le Préfet assure plusieurs séances de ce type dans la même journée, avec un calendrier particulièrement contraint.

La séance se déroulera en deux parties : une première sous la présidence du Préfet, puis une seconde sous la présidence du nouveau président élu. L'ordre du jour comprendra une vingtaine d'objets, ce qui en fera une séance relativement longue.

À l'issue de celle-ci, un apéritif dînatoire sera offert aux personnes présentes à la grande salle. Je vous en informe dès à présent afin que vous puissiez éviter de prendre d'autres engagements. Je précise également que la séance est publique et que des informations complémentaires vous seront transmises lors du Conseil communal du 16 juin, soit deux jours avant. Compte tenu du programme du Préfet, il est demandé aux membres d'être présents non pas à 18h00 précises, mais à 17h45.

Ma deuxième communication concerne la transition avec la nouvelle Municipalité élue. Je vous avais indiqué lors de la dernière séance du Conseil communal que l'actuelle Municipalité souhaitait privilégier une transition active, dans un esprit constructif, afin de faciliter la prise en main des dossiers.

Dans ce cadre, la Municipalité accueillera officiellement les élus de la prochaine législature pour un premier échange le lundi 11 mai. L'objectif sera d'échanger sur les futurs travaux communs et de préparer cette phase de transition.

Par ailleurs, il est déjà prévu que les nouveaux élus disponibles soient invités à participer, selon leur choix et leur disponibilité, aux trois dernières séances de la législature, soit les 15, 23 et 29 juin, afin de se familiariser avec le déroulement des séances.

Des séances bilatérales seront également organisées entre les municipaux actuels et les futurs membres afin d'approfondir certains dossiers. Enfin, les municipaux sortants, à savoir Pierre-Frédéric Guex, Pascal Mercier et moi-même resteront à disposition de la nouvelle Municipalité durant l'été pour apporter les compléments d'information nécessaires.

Je passe la parole au futur Syndic.

Laurent Therond : J'ai trois communications.

Pour la nouvelle législature 2026-2031 et concernant la future Municipalité, nous nous sommes déjà réunis une fois avec les nouveaux élus. Nous avons entamé la réflexion sur la répartition des dicastères et procédé à une première attribution. Cette répartition n'est toutefois pas encore définitive. Les futurs municipaux vont désormais échanger avec les municipaux sortants responsables des différents dicastères afin de mieux évaluer les charges de travail et de tendre vers une répartition la plus homogène possible. Je peux déjà annoncer que Olivier Bolomey assumera la fonction de vice-syndic. D'autres informations suivront en temps voulu mais nous serons prêts au 1er juillet.

Concernant les WC publics, je rappelle que leur mise en service est proche. Un léger contretemps est survenu sur le chantier mais sans conséquence majeure. Les travaux sont pratiquement achevés et seuls quelques aménagements restent à finaliser, notamment l'installation de certains équipements destinés au confort des utilisateurs. Si tout se déroule comme prévu, l'ouverture pourra avoir lieu le 15 mai. Échéance attendue à l'approche de la saison estivale notamment par les usagers de la plage.

A propos de la borne de réparation de vélos, dans un premier temps son installation était prévue à proximité de la salle de gymnastique. Après réflexion, nous avons décidé de la déplacer de l'autre côté de la route. Ce nouvel emplacement présente l'avantage de se situer sur le territoire de Buchillon, ce qui permettra son référencement correct sur les cartes et supports du TCS. Une correction est en cours à ce sujet. J'ai déjà constaté que plusieurs personnes ont utilisé l'installation durant le week-end. Cette borne constitue un service apprécié tant pour les habitants de Buchillon que pour les cyclistes de passage.

Pierre-Frédéric Guex : Je vous informe que les travaux de réfection et de mise en conformité LHand des arrêts de bus situés à la Route des Deux Communes débuteront le 18 mai et non le 11 mai comme prévu initialement. Les interventions seront réalisées successivement d'un côté puis de l'autre de la chaussée afin de limiter les perturbations de la circulation. La durée des travaux est estimée à environ deux semaines.

Pascal Mercier : J'ai deux communications à vous transmettre.

La première concerne l'avancement des travaux à la déchetterie. J'espérais pouvoir annoncer la pose de l'enrobé mais les conditions météorologiques ne l'ont pas permis ce matin. La deuxième couche est reportée à cette semaine, sans date précise à ce stade. Une fois ces travaux achevés l'entreprise de génie civil aura terminé sa part du chantier. La prochaine étape importante concerne la charpente. Les éléments sont en fabrication en atelier et la pose devrait débuter au début du mois de juin, selon le planning. L'objectif reste une fin de chantier d'ici fin juillet, à l'exception des aménagements extérieurs. Les plantations ont été reportés à l'automne afin de favoriser une meilleure reprise des végétaux compte tenu des conditions estivales attendues qui seront sèches. Quelques éléments complémentaires, dont les barrières, devront encore être réalisés.

La seconde communication concerne les plages de Buchillon. À la Plage des Mellières une visite préventive a été effectuée avec le garde forestier afin d'évaluer l'état de la partie forêt de celle-ci et d'identifier d'éventuels risques. Quelques interventions mineures seront réalisées afin de garantir la sécurité du site, qui est très fréquenté en période estivale.

À la Plage des Pêcheurs, des travaux similaires seront entrepris à la suite du signalement d'un citoyen concernant des branches sèches. Les interventions seront réalisées soit par le garde forestier, soit par un prestataire mandaté avec les autorisations nécessaires, selon les secteurs concernés. L'objectif est de sécuriser l'ensemble des deux plages avant la période d'affluence estivale.

6. Présentation d'une candidature au poste de Secrétaire du Conseil communal

Beat Schmied : Comme vous le savez, notre secrétaire Sandra Breitling, quittera ses fonctions à la fin de la législature. Afin d'assurer la transition, une recherche a été menée pour son remplacement.

À l'issue de ce processus, nous avons retenu la candidature de Christine Kläy domiciliée à Saint-Prex et actuellement en fonction au sein du Conseil communal à Allaman. Elle est présente dans la salle aujourd'hui.

La désignation formelle des membres du bureau interviendra lors de la séance d'installation du 18 juin, par le nouveau Conseil. Néanmoins, je souhaitais vous informer de cette démarche et vous présenter la candidate retenue dont le dossier vous a par ailleurs été transmis.

Christine Kläy restera avec nous pour l'apéro qui suit la séance et se tiendra à disposition pour d'éventuelles questions.

7. Préavis municipal N°03/2026 relatif à l'adoption des modifications du plan d'affectation communal (PACom) suite à l'enquête complémentaire EPU-III

Gregory Beth rapporte pour la Commission d'urbanisme.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Beat Schmied : Je remercie la Commission pour son travail sur ce dossier important. Avez-vous des questions, et je tiens à préciser, uniquement sur les modifications du PACom ?

Carl Kyril Gossweiler : Je suis content que mon postulat soit passé relatif aux zones LADA. Ma question est la suivante : existe-t-il déjà des préprojets en la matière ou s'agit-il uniquement d'une démarche théorique qui n'a pas de base quant au nombre de logement ?

Jean-Pierre Mitard : Je rappelle que, selon le préavis ainsi que les éléments présentés par la Commission d'urbanisme, il s'agit avant tout d'un cadre légal et d'engagements et qu'aucun projet concret n'a été envisagé à ce stade.

Je rappelle également qu'en 2021 ou 2022, lors d'une séance commune entre les Commissions de gestion et des finances, il avait été évoqué l'intention de la Municipalité de mener éventuellement en parallèle des projets sur la parcelle 49 et le PACom. À cette occasion, la Commission de gestion avait clairement déconseillé de procéder ainsi et qu'il était alors prématuré de lancer tout projet tant que le PACom n'est pas validé. Je rejoins les recommandations de la Commission de gestion en appliquant le principe de prudence et de priorisation : chaque chose en son temps.

Beat Schmied : D'autres questions ?

Jean Gnaegi : Je m'interroge sur ce qui pourra réellement être construit sur cette parcelle. D'une part, la surface disponible est importante mais d'autre part on fait mention d'environ dix logements LADA.

Jean-Pierre Mitard : Un minimum dix logements LADA.

Jean Gnaegi : Est-ce qu'on peut en savoir plus sur les possibilités de construire et éventuellement de volonté de construire ?

Jean-Pierre Mitard : Les possibilités de construction sont clairement explicitées dans le règlement du PACom. Celui-ci prévoit un certain nombre de m² ainsi qu'un nombre minimum de logements LADA conforme aux exigences de la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale).

Au-delà de ce cadre, il n'est pas possible d'en dire davantage à ce stade. Le nombre de logements dépendra du projet qui sera élaboré par la future législature. D'une part avec la Municipalité, et à cet égard je me réjouis de la réélection de Lawrence Breitling, qui permettra de poursuivre la mise en œuvre de ce PACom dont il a été l'artisan. Et

ensuite par le Conseil communal qui se prononcera sur les propositions qui lui seront soumises dans ce cadre.

Lawrence Breitling : Je souhaite apporter un complément d'information. Le règlement du PACom, à l'article 20.3 prévoit un IOS de 0,2 s'appliquant à une surface d'environ 4'200 m². Sur cette base, et en tenant compte des paramètres évoqués précédemment, notamment la surface concernée, on peut déjà se faire une idée de la densité potentielle du projet. Celui-ci doit par ailleurs respecter un minimum de dix logements LADA, conformément aux exigences de la DGCS.

Jean-Pierre Mitard : Je souhaite compléter les propos de Lawrence Breitling en précisant qu'il n'a jamais été dans l'intention de la Municipalité de se lancer à ce stade dans un avant-projet.

Une telle démarche nécessite en effet une analyse approfondie non seulement sur le plan urbanistique, conformément au règlement, mais également sur les plans architectural et financier. Il conviendra notamment d'évaluer la viabilité économique du projet ainsi que sa capacité à générer du cash-flow supplémentaire.

Ce travail sera mené par la future Municipalité en collaboration entre les domaines de l'urbanisme, des bâtiments et des finances.

Lawrence Breitling : Il en va de même pour le collège et les aménagements qui pourraient y être réalisés. Nous avons en effet constaté que de nombreux projets dépendaient au préalable de la clarification de cette zone via le PACom.

François Gabella : Je souhaite revenir sur la remarque de Jean Gnaegi. Je suis quelque peu surpris par la question des logements LADA. À ma compréhension, le PACom vise avant tout à définir les affectations des terrains, les droits de construire et le cadre d'aménagement du territoire.

L'introduction d'un nombre minimum de logements LADA me paraît d'être une idée émanant du Canton, par un chemin de traverse, pour imposer des logements dont je ne suis pas sûr de la rentabilité. Certes ce n'est pas le sujet ce soir mais j'aimerais rappeler que la majeure partie des impôts perçus sur les revenus et la fortune des personnes physiques et morales contribue déjà au financement de la facture sociale cantonale. Ce qui n'est pas égoïste et là on vient encore rajouter cela. Dans ce contexte, je propose qu'il convienne d'examiner avec soin cet aspect de rendement.

Jean-Pierre Mitard : J'ai pleinement confiance en la future Municipalité pour traiter cette question.

Ce que je voulais juste expliquer peut-être, quand bien même les commentaires qui viennent d'être apportés par François Gabella sont tout à fait pertinents, c'est que cette solution de LADA a été imposée par le Canton dans sa totalité.

Cette exigence du Canton s'explique par le fait que les logements LADA n'ont pas d'impact sur le calcul du nombre théorique d'habitants calculé. Ainsi, en transformant cette zone, en zone exclusivement dédié LADA, cela permet de maintenir ce nombre à 23 habitants.

Dans ce contexte on avait deux options : la première est de faire cela ou alors laisser en ZUP. Le choix qui a été apporté aujourd'hui, il nous offre l'opportunité d'évaluer ce que financièrement nous pourrions sortir d'un tel projet qui sera exclusivement en LADA et non pas combiné entre habitation classique et LUP ou LADA.

Lawrence Breitling : Le LUP constitue une catégorie de logement dont le LADA représente une déclinaison spécifique. Il existe également d'autres formes de logements relevant des LUP, notamment les logements à loyers modérés contrôlés par le Canton.

Je considère qu'il s'agit d'une catégorie de logements particulièrement intéressante pour notre commune, qui pourra aussi convenir à la population du village. Elle permettra notamment à des personnes plus âgées de continuer à résider à Buchillon. Je pense que c'est un point qui est fort.

Daniel Calabrese : Je me permets une observation sur la question des logements LADA.

Je relève notamment le bon travail effectué par la Commission d'urbanisme, qui a également souligné que ce type d'investissement immobilier générerait des revenus pour la Commune et que cela restait compatible avec l'esprit initial.

Il est important de rappeler que la réflexion initiale concernant la parcelle 49 qui reposait sur des loyers en marché libre et des loyers protégés. Aujourd'hui, le Canton et les autorités compétentes imposent une affectation exclusivement dédiée au LADA.

Aujourd'hui, pour faire un projet qui devient rentable sur ces mètres carrés-là avec le coefficient qui a été évoqué par Lawrence Breitling, vous allez sortir une rentabilité qui est extrêmement restreinte. Ce n'est pas sur un tel projet que l'on va améliorer les liquidités de Buchillon. Cependant, on n'a pas le choix et c'est pour cela que je fais cette observation, mais ne vous attendez pas à avoir un projet qui soit financièrement rentable comme Etoy-Sud.

Pourquoi cela ? Car dans un LADA vous avez une gérance ou délégué à la Commune auquel cas il faudra un employé pour s'en charger. Et de plus, les loyers sont contrôlés par le Canton.

À cela s'ajoutent les contraintes de construction applicables au site, notamment en matière de hauteur, on ne peut pas aller à plus de 15m de hauteur, ce seront donc des immeubles relativement petits qui sont chers à construire. Il convient d'avoir des attentes réalistes quant aux retombées financières d'un tel projet.

Beat Schmied : Une autre observation ou question ?

Jean Gnaegi : J'ai une autre question concernant la Môlaz. Si je comprends bien on a que le choix d'y planter de la vigne, puisque c'est en zone agricole ? Ou zone de verdure ?

Lawrence Breitling : Pour la parcelle de la Môlaz, il s'agit d'une zone agricole protégée et non une zone viticole protégée. La zone viticole protégée impose une

affectation strictement viticole. Dans le cas présent, il s'agit d'une zone agricole protégée alors on peut y planter par exemple des patates si l'on souhaite.

Jean-Pierre Mitard : Je précise que cette parcelle va rester tel quel. Je relève que cette situation démontre un point important qui permettra peut-être à certains habitants de mieux comprendre les enjeux du PACom. Dans ce cadre, la Municipalité s'est battue pour obtenir que plusieurs terrains soient colloqués en zone de verdure plutôt qu'en zone agricole. Cela a notamment été le cas pour plusieurs grandes parcelles non construites ou très faiblement construites situées à l'est et au sud du centre du village.

Le fait que le Canton impose le classement de la parcelle de la Mòlaz en zone agricole montre les efforts qui ont été déployés pour préserver les autres terrains. S'agissant de cette parcelle, cette modification n'aura toutefois pas d'incidence concrète, puisqu'il avait déjà été clairement établi, il y a une dizaine d'années, qu'aucune construction ne devait y être envisagée.

Nous sommes donc dans une situation de statu quo mais de compétences cantonales et non de compétences communales qui est la différence majeure qui existe entre cette zone de verdure et cette zone agricole.

Beat Schmied : Peut-être un jour, nos petits-enfants pourront se battre pour rendre cette parcelle constructible.

Plus personne ne prend la parole, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 5 mai 2026 :

- vu le préavis municipal N°03/2026
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité (0 opposition, 0 abstention)

1. D'adopter le préavis municipal N°03/2026 relatif à l'adoption des modifications du Plan d'Affectation communal (PACom) suite à l'enquête complémentaire EPU-III ;
2. D'adopter la modification du plan d'affectation communal (annexe 1) et les modifications de son règlement (annexe 2) ;
3. De lever les oppositions formées et d'adopter les propositions de réponse aux oppositions telles qu'énoncées en annexe au présent préavis ;
4. De prendre en compte les préoccupations relatives à l'article 28.2 formulées par M. et Mme Louis et Isabelle de Montpellier de Vedrin et d'adopter la proposition de réponse telle qu'énoncée en annexe au présent préavis ;
5. D'informer tous les propriétaires des parcelles colloquées en 17 LAT-B et 17 LAT-C, de la prise en compte des préoccupations de l'article 28.2 et d'adopter les propositions de courrier telles qu'énoncées au présent préavis ;

6. De donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation communal et du règlement y relatif.

Jean-Pierre Mitard : Je remercie sincèrement le Conseil communal d'avoir approuvé ce préavis et j'espère que c'est un message fort qui passera auprès du Canton. Je souhaiterais aussi en profiter pour saluer le travail d'une bonne qualité de la Commission d'urbanisme lors de ces différentes étapes et en particulier les dernières.

Je félicite aussi Lawrence Breitling qui s'est énormément investi dans ce projet et je lui souhaite bonne chance pour le mettre en œuvre à la prochaine législature.

Il ne fait désormais pratiquement plus de doute que ce PACom soit signé par le Conseil des États. Ce n'est plus qu'une question de temps, compte tenu des engagements pris par le Canton et du respect de ceux-ci au travers du document qui vous est présenté.

8. Divers et propositions individuelles

François Gabella : J'ai une remarque et une question. J'ai un proche qui développe actuellement un projet à Montreux et qui est bloqué en raison de l'absence de PACom.

Il faut être conscient que, sans l'adoption de ce PACom à Buchillon, de nombreux projets portés par des propriétaires auraient été également bloqués jusqu'à son entrée en vigueur. Je tiens donc à souligner l'importance du travail accompli.

J'ai également relevé la remarque de Beat Schmied sur la parcelle de la Môlaz qui pourrait être éventuellement reclassée par les générations futures ? À ce sujet, je m'interroge sur les mécanismes qui le permettraient. À ma connaissance, le PACom répond notamment aux exigences cantonales visant à limiter le mitage du territoire et à redimensionner les zones à bâtir. Dès lors, si la population devait augmenter, quels seraient les mécanismes permettant à Buchillon d'éventuellement recréer des zones constructibles ?

Jean-Pierre Mitard : Je vais donner une réponse politique, et pourtant j'ai rarement fait lors des séances du Conseil.

C'est le paradoxe de certains partis qui, d'un côté s'opposent vigoureusement à limiter la population suisse à 10 millions et qui, d'un autre côté, limitent et veulent limiter et ont été les grands contributeurs à la loi sur l'aménagement du territoire tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. En clair, pour être précis, j'ai peu de sympathie pour une Suisse limitée à 10 millions, en revanche, il arrivera un moment où la densification, même concentrée dans les centres, atteindra ses limites. Il est donc possible que l'évolution démographique conduise, à l'avenir, à reconsidérer certaines approches et à privilégier des solutions plus pragmatiques.

François Gabella : Cela veut dire qu'il n'existe aucun mécanisme aujourd'hui pour Buchillon pour créer X mètres carré ?

Jean-Pierre Mitard : Non. Il n'existe pas de mécanisme pour Buchillon ni pour d'autres communes. Il existe un dogmatisme qui a été introduit avec la LAT au niveau fédéral et ensuite la LATC au niveau cantonal. Je l'ai dit à quelques reprises à la Commission et au Canton, que c'est la première fois de ma vie où j'ai été poser des affiches contre un projet, qui était celui de la LAT.

Pascal Mercier : Je souhaite simplement ajouter un commentaire. Compte tenu du temps nécessaire à l'élaboration de ce PACom, il ne faut pas oublier qu'il s'inscrit dans la mise en œuvre d'une volonté populaire exprimée au niveau suisse en matière de lutte contre le mitage du territoire.

À l'échelle de Buchillon, ce processus nous a pris dix ans, ce qui peut paraître long. Toutefois, lorsque nous échangeons avec d'autres communes, nous constatons que certaines n'ont pas encore entamé leur démarche ou en sont à ses débuts. Dans ce contexte, parvenir à adopter un PACom en une dizaine d'années constitue plutôt un bon résultat.

Jean-Pierre Mitard : C'est un bon score au niveau cantonal.

Pascal Mercier : Je relève également le coût important que cela a représenté pour Buchillon. Si l'on extrapole cet investissement à l'ensemble des communes vaudoises, voire à l'échelle de la Suisse, les montants engagés sont considérables.

J'espère toutefois qu'un tel exercice ne devra pas être répété tous les dix ans. Un processus qui nécessite dix ans de travail et mobilise des ressources financières aussi importantes ne peut raisonnablement pas être reconduit à une telle fréquence. Peut-être que cette question se posera aux générations futures, mais j'espère que ce ne sera pas le cas à si brève échéance.

Beat Schmied : Je relève que, lorsque le Conseil général de Buchillon a décidé il y a environ 67 ans d'acheter les terrains d'Etoy-Sud, ceux-ci n'étaient pas constructibles. Il a néanmoins procédé à cet achat, ce qui a permis, par la suite, la construction et le développement que nous connaissons aujourd'hui.

Daniel Calabrese : Je relève, sur un ton léger, en réaction à la dernière remarque de Pascal Mercier, que si l'on prend les honoraires payés par la commune de Buchillon et qu'on les multiplie aux 9 millions d'habitants du pays, on obtient un montant d'environ 4 milliards.

Jean Gnaegi : Je relève que la commune de Buchillon n'a pas eu beaucoup de chance dans les augmentations de population possibles, dans la mesure où l'année de référence retenue est, si je ne me trompe pas, 2008. Pendant longtemps, la population de Buchillon est restée stable, alors que d'autres communes ont augmenté, se retrouvant ainsi dans une situation nettement plus avantageuse.

Je relève également, de manière plus critique que des règles ont été fixées pour les augmentations de population qui sont à peu près aussi cohérentes que celles qu'on appliquait en URSS où on est parti avec des règles très simples et dogmatiques. À l'origine, il aurait fallu davantage tenir compte des infrastructures de transport.

On a ainsi considéré que certaines villes-centres pouvaient augmenter leur population de manière importante. Dans notre Canton, une ville-centre comme Cossonay, dont chacun connaît les moyens de transport, illustre ce décalage. À Buchillon, nous sommes proches d'un centre de village et à environ 500 mètres de la gare d'Etoy Sud, sans que ces éléments aient réellement été pris en considération dans les critères retenus.

Je relève encore un effet de ces politiques : en raréfiant les terrains constructibles, on contribue à faire augmenter la pression sur les villes et les loyers. Il me semble qu'il y a là une contradiction, puisque ce sont souvent les mêmes qui ont voulu limiter les zones à bâtir qui constatent aujourd'hui la hausse des loyers, alors qu'il s'agit d'une conséquence directe de cette raréfaction.

Enfin, je constate que les besoins en logement de la population continuent d'augmenter, notamment en raison de l'augmentation des surfaces par personne et de la diminution de la taille des ménages. À mon sens, il est peu probable qu'il faille attendre cinquante ans avant de procéder à une révision du PACom.

François Bolomey : Après avoir eu certaines discussions, j'ai cru comprendre qu'il n'y aurait pas d'horaire à la nouvelle déchetterie ?

Pascal Mercier : Il y aura des horaires qui sont tout à fait comparables à ce qu'on a à la déchetterie actuelle. et qu'il n'y aura pas de changement majeur à ce niveau.

Je relève également que nous continuerons à recourir à des auxiliaires de déchetterie, même si leur nombre pourrait être réduit, dans la mesure où les activités seront regroupées. Par ailleurs, Alain Egger continuera d'ouvrir la déchetterie au début de sa journée de travail. Les ordures ménagères ainsi que la zone dédiée au verre resteront en libre accès, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

La principale différence concernera essentiellement l'organisation des containers à verre, qui seront modifiés.

François Bolomey : Les containers sont en libre accès, à n'importe quelle heure ?

Pascal Mercier : Oui, comme c'est le cas actuellement.

François Bolomey : Non, le verre n'est pas en libre accès, on ne peut pas aller le jeter à n'importe quelle heure.

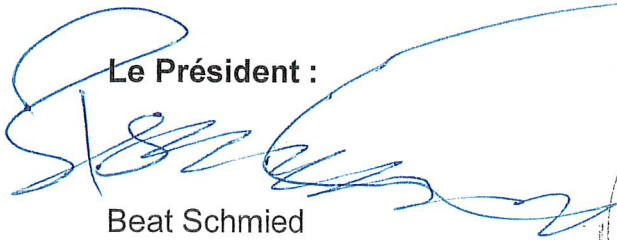
Pascal Mercier : Le container à verre est le seul qui ne sera pas en libre accès, les autres le seront. Lors de discussions avec Valorsa, ils m'ont été confirmé que, dans la plupart des communes, il est courant de disposer de points de collecte du verre en libre accès. La déchetterie actuelle est en l'occurrence, quand même passablement à l'écart du village par rapport à la situation actuelle. Mais la Municipalité s'est engagée à limiter le dépôt de verre en dehors des heures d'ouverture. Donc il y aura cette restriction.

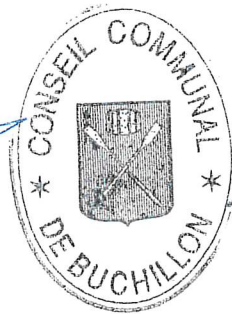
Beat Schmied : La prochaine séance sera la dernière de la législature et aura lieu le 16 juin.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h01.

Au nom du Conseil communal

Le Président :


Beat Schmied



La Secrétaire :


Sandra Breitling